Image not found or type unknown

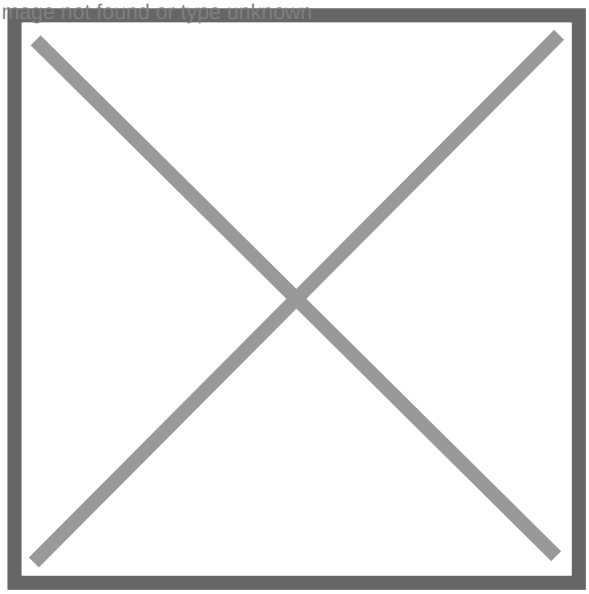

Droit local et lieu de mission en Franche Comté

Par **Fred2577**, le **22/07/2016** à **17:18**

Bonjour,

j'ai signé un CDI dans une SSII à Schiltigheim en Octobre 2015.

Sur mon contrat, il est indiqué que j'exerce mes fonctions à partir des locaux de la société donc en Alsace.

Sur mon ordre de mission, il est indiqué Besançon.

J'ai démissionné en Juin en invoquant le droit local donc 6 semaines.

Ma société me dit que non je dois faire 3 mois de préavis.

J'ai contacté la directcte et suivant les personnes, ils ne sont pas d'accord, une personne me dit que je peux invoquer le droit local (bien que cela fasse débat) et une autre personne me dit que non car je travaille sur Besançon.

J'ai beaucoup de mal à a voir une réponse claire.

Quelqu'un peut il m'aider svp ?

Merci

Fred

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés